



Expulsion logement CROUS sans préavis

Par Tojo

Bonjour,

Je suis étudiant à l'université de Bordeaux et je vis dans une résidence étudiante du CROUS. J'ai contacté par e-mail le Crous pour demander s'il était possible de quitter mon logement à la fin du mois d'octobre (ce qui aurait fait moins d'un mois de préavis à ce moment). Cependant, je n'ai pas pu consulter la réponse à ce mail car j'étais malade jusqu'à début novembre. À mon retour, le CROUS a vidé toutes les affaires de mon logement pendant mon absence. Je n'ai jamais confirmé mon départ à la fin du mois d'octobre et encore moins envoyé de lettre de préavis avec AR au CROUS, qui me semblait obligatoire pour quitter un logement. Ont-ils le droit de m'expulser sans notification préalable, me laissant sans logement ?

Merci d'avance pour votre réponse.